

**N°DELB-20250023**

Date de la convocation : 13 mars 2025

Publication sur le site internet le : 20 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 23    Votants : 31    Absents : 8

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE MERCREDI DIX NEUF MARS, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI AU 103 ALLEE DES VERGERS A BARENTIN, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.**

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, LEMERCIER Rodolphe
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON Janine, PREVOST Francis
EMANVILLE	BELLET Grégory, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	LINDENMANN Anne
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire
STE-AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire

**ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :**

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme BEASSE, Mme CATTEAU, M. COTTON qui a donné pouvoir à M. ALLARD, M. DESILLE, M. DETALMINIL qui a donné pouvoir à M. BULARD, M. KEHR qui a donné pouvoir à M. LEMERCIER, Mme LAPORTERIE, Mme LE BOUETTE qui a donné pouvoir à M. BOUILLON, M. LEJEUNE, Mme LEMAIRE-DELACROIX qui a donné pouvoir à Mme LAPORTERIE, Mme OUARRAOU qui a donné pouvoir à Mme BALZAC, Mme SOWYK, M. LERMECHAIN qui a donné pouvoir à Mme LINDENMANN, Mme CARCA-BOUCHER qui a donné pouvoir à M. CHEMIN, M. DA SILVA

**Secrétaire de séance** : Madame CRESSON

**23 - Aménagement Durable du Territoire – Site Gailliard – Commune de Barentin – Etude pré opérationnelle – Complément de diagnostic – Autorisation**

La Communauté de communes Caux-Austreberthe mène actuellement une étude pré opérationnelle portée en collaboration avec l'EPFN (Etablissement Public Foncier de Normandie) sur le site des ex-établissements Gailliard – Commune de Barentin.

Les travaux préliminaires incluant visites du site et appropriation des enjeux ont permis le lancement d'un programme d'investigation sur plusieurs thématiques incluant notamment un pré-diagnostic biodiversité faune / flore, l'étude historique et documentaire relative à la pollution des sols, l'étude pré-opérationnelle de construction des scénarii d'aménagement envisagés, une campagne de sondage relative à la pollution des sols et enfin la phase 1 de l'étude hydro relative au cours d'eau et à sa renaturation.

Le montant initiale de ses prestations fixé à 140.000€ HT laisse actuellement un reste à charge pour la CCCA de 28.000 € HT (soit 20 % du montant global). Cette prestation a été autorisée par délibération du conseil communautaire en date du 25 septembre 2023.

Suite aux premiers résultats collectés et au principe même de l'étude menée nécessitant d'affiner le programme d'investigation au fur et à mesure de l'avancement, la nécessité de compléter les interventions initiales par un ensemble de prestations incluant la formalisation des hypothèses de réaménagement du cours d'eau, un complément aux études pollution des sols avec notamment l'établissement d'un plan de gestion adapté au projet de renaturation, un complément aux études faunes / flore. Ces compléments devront également inclure des études techniques préalables à la déconstruction permettant d'appréhender un premier coût de recyclage foncier (diagnostic démolition /amiante / Plomb) sur les bâtiments ayant déjà fait l'objet d'une acquisition.

L'enveloppe complémentaires d'un montant de 60 000€ HT présentera un plan de financement comparable à celui de la première partie de cette prestation : 20 % à la charge de la CCCA soit 12.000 € HT, les 80 % restant à la charge de l'EPF Normandie et Région Normandie.

La somme mentionnée sera inscrite au Budget Supplémentaire 2025, compte 2031, fonction 515.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération DL\_23-09-25\_n°25 en date du 25 septembre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission aménagement Durable du Territoire en date du 04/02/2025

Considérant qu'il est nécessaire de poursuivre la démarche d'études préalable à la définition d'un projet d'aménagement visant à préciser le projet d'aménagement porté par la CCCA sur le site des ex-établissements Gailliard ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :

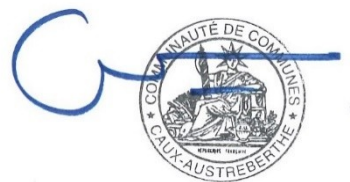
**Article 1<sup>er</sup>** : de valider le lancement des études complémentaires identifiées par l'Etablissement Public Foncier de Normandie sur le site des ex-établissement Gailliard - commune de Barentin.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document et à autoriser le règlement de toutes dépenses afférentes à cette prestation.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Président**  
**Christophe BOUILLON**



*Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*